

DEPARTEMENT
des
PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRONDISSEMENT DE
OLORON-STE-MARIE

MAIRIE
DE

MAULEON-LICHARRE

Nombre de conseillers
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**21**

Nbre de votants.....**23**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 19/01/2021

Reçu en préfecture le 19/01/2021

Affiché le

SLOW

ID : 064-216403717-20210111-2021_01_11DEL01-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2021

Etaient présents : MM Labadot, Bassano, Eito, Garcia, Gonzalez, Mmes Cassaing, Gosselin, Hiblot, Labadot, MM Hillau, Le Blay, Orduna, Mmes Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Lahargoue, Etchegoyhen, MM Etchebest, Elkegaray, de Gaye.

Excusés : Mme Coyos, Mr Pottier.

Mandats : Mme Coyos à Mr Labadot ; Mr Pottier à Mr Garcia.

Secrétaire : Mme Cassaing.

Lotissement Agerria : modification du prix de vente des lots 4 et 6

VU la délibération du 2 octobre 2012 relative à la commercialisation du lotissement Agerria, précisant les modalités de vente, notamment le prix des terrains ;

VU la délibération du 28 janvier 2013 modifiant celle du 2 octobre 2012 pour tenir compte du document d'arpentage modifiant les superficies des lots ;

CONSIDERANT qu'il reste, à ce jour, deux lots toujours disponibles ;

CONSIDERANT la nécessité de clôturer le budget annexe du lotissement Agerria ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **REVOIR** le prix de vente HT des lots 4 et 6 à 40 € HT le m², soit
 - lot 4 : 836 m² X 40 € = 33 440 € HT
 - lot 6 : 846 m² X 40 € = 33 840 € HT

Délibération adoptée par 19 voix POUR et 4 CONTRE (MM Etchebest, de Gaye, Mmes Accoce, Lahargoue).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**21**

Nbre de votants.....**23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2021

Etaient présents : MM Labadot, Bassano, Eito, Garcia, Gonzalez, Mmes Cassaing, Gosselin, Hiblot, Labadot, MM Hillau, Le Blay, Orduna, Mmes Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Lahargoue, Etchegoyhen, MM Etchebest, Elkegaray, de Gaye.

Excusés : Mme Coyos, Mr Pottier.

Mandats : Mme Coyos à Mr Labadot ; Mr Pottier à Mr Garcia.

Secrétaire : Mme Cassaing.

Commission culture : modification

Par délibération du 10 juillet 2020, le Conseil Municipal avait décidé la constitution de 6 commissions municipales et procédé à la désignation des élus pour chaque commission.

VU la demande formulée par Mme Béatrice Lahargoue par courrier du 11 janvier 2021 pour intégrer la Commission Culture ;

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **INTEGRER** Mme Béatrice Lahargoue à la Commission Culture dont la composition serait alors la suivante : MM Garcia, Pottier, Mmes Hiblot, Sagardoy, Etchegoyhen et Lahargoue.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Nombre de conseillers
en exercice.....**23**

Nbre de présents.....**21**

Nbre de votants.....**23**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 janvier 2021

Etaient présents : MM Labadot, Bassano, Eito, Garcia, Gonzalez, Mmes Cassaing, Gosselin, Hiblot, Labadot, MM Hillau, Le Blay, Orduna, Mmes Quittat, Sagardoy, Sallenave, Accoce, Lahargoue, Etchegoyhen, MM Etchebest, Elkegaray, de Gaye.

Excusés : Mme Coyos, Mr Pottier.

Mandats : Mme Coyos à Mr Labadot ; Mr Pottier à Mr Garcia.

Secrétaire : Mme Cassaing.

Motion pour un service public de l'énergie proche des territoires et de la population

Le gouvernement actuel ne veut plus du modèle actuel de notre service public électrique et gazier. Il est cependant la suite et la finalité des nombreuses lois portées par les gouvernements précédents et adoptées par les élus parlementaires telles que la loi NOME, la loi sur la transition énergétique, la Réglementation Environnementale (RE) 2020, etc...

Le projet pour l'électricité est de scinder l'entreprise EDF et ses filiales en 3 blocs formant un ensemble : EDF vert, bleu et azur. Le bleu resterait nationalisé et est axé sur les moyens de production nucléaire qui nécessitent des investissements lourds et à long terme ; le vert est en très grande partie représenté par des entreprises subventionnées ou dont les revenus sont garantis et qui seraient privatisées à 30 % minimum dans un premier temps ; l'azur regrouperait la production hydroélectrique d'EDF.

Cette nouvelle organisation désintègre le groupe EDF en une holding où chaque entreprise aura sa propre comptabilité, ses propres intérêts, sans coopération et coordination en ce qui concerne la production, le transport et la distribution de l'électricité, le renouvellement et l'investissement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Prenons un exemple, ENEDIS qui est le concessionnaire désigné par la plupart des syndicats d'électrification en France fait partie du bloc vert. Ses revenus sont garantis par un pourcentage prélevé sur la facture d'électricité. La privatisation de cette entreprise pourrait mener les actionnaires privés à rediriger une partie des fonds vers leur rémunération, pouvant réduire ainsi de fait l'investissement nécessaire dans les réseaux, la présence des agences locales en milieu rural et ainsi dégrader la qualité de la distribution électrique et par voie de conséquence l'aménagement du territoire. Les actionnaires priveraient aussi les autres entités de remontées éventuelles des bénéfices de cette entreprise.

En ce qui concerne le GAZ, Engie et GRDF ont su prendre le tournant de la transition énergétique en s'adaptant à l'ère des énergies dites « vertes » dès 2015.

Fini le gaz fossile, place à la valorisation des déchets ménagers et agricoles qui produit un gaz identique mais aussi un engrais naturel très performant. Les projets de méthanisation fleurissent partout dans le Sud-Ouest, 17 sont déjà en service et 43 en projet.

GRDF va injecter plus de 43 millions d'euros rien que dans le Sud-Ouest et ses futurs projets pour augmenter le volume de gaz vert dans nos tuyaux à 50 % de la consommation.

Et maintenant que ces entreprises ont pris ce virage accidenté, la RE 2020 pour la construction de bâtiment neuf ne compte plus sur le gaz.

L'Europe et nos gouvernements auront eu raison de l'entreprise publique en organisant leur vente au privé. L'entreprise GRDF au vu de la RE 2020 est morte à cet instant ! Il n'y a aucune perspective de vente de branchement gaz dans le neuf...

Mais pourquoi continuer à démarcher les collectivités pour installer les postes biométhane alors ?

Tout simplement parce que les annonces telles que la RE 2020 plombent les cours des actions et que les investisseurs privés vont pouvoir racheter GRDF pour rien du tout. Les investissements d'aujourd'hui des contribuables et usagers iront donc gonfler le portefeuille des actionnaires futurs.

Par cette motion, nous demandons au gouvernement d'abandonner le projet de découpe d'EDF et une révision de la RE 2020 qui auront des conséquences gravissimes sur le service public du gaz et de l'électricité.

Nous, élus de Mauléon-Licharre, petite ville rurale, demandons au contraire :

- Un renforcement du service public de l'électricité et du gaz par la création d'une EPIC nationale afin d'avoir un contrôle public sur ces énergies. Ceci est nécessaire pour assurer la coordination de la transition énergétique, l'enjeu environnemental qui se profile et la qualité du service public. La concurrence dans le secteur énergétique, impulsé par l'Europe et accompagné par les différents gouvernements depuis les années 90, n'a pas prouvé son efficacité et n'a pas contribué à faire baisser les prix de l'énergie, bien au contraire.
- Le maintien voire le développement si nécessaire des sites Enedis et GRDF actuels.
- Que le service public de l'électricité et du gaz soit au service de la population et de la proximité immédiate afin de garantir l'aménagement du territoire actuel et son développement par l'implantation ou le maintien des entreprises locales.
- Un arrêt des coupures de ces énergies quelle que soit la période, comme c'est le cas pour l'eau afin de lutter contre la précarité énergétique et ne pas mettre plus en difficulté les familles concernées,
- De considérer ces énergies comme bien de première nécessité et de les taxer à 5,5% et non d'avoir des énergies avec des taxes représentant plus de 30 % du total des factures.

Motion adoptée par 19 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (MM Etchebest, de Gaye, Mmes Accoce, Lahargoue).

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

